



Le journal des communaux CGT de Nangis

CHAQUE JOUR, À VOS COTÉS
NOUS LUTTONS



Fonctionnaires et Territoriaux de Nangis — 4 rue Aristide Briand 77370 Nangis — 06.95.02.75.88 — cgt.communauxdenangis@orange.fr - <https://cgtcommunauxdenangis.jimdo.com/>



Nids de poule, ville mal entretenue, pelouse pas tonduée, insécurité, voici le diagnostic sans appel du grand Docteur G, ponté de l'opposition Nangissienne, pour les maux de notre commune. Que ferais-t'ou sans lui ?

Son remède pour nous guérir :

Une cure de fonctionnaire car la masse salariale à Nangis est abyssale.

Il est vrai que selon ses estimations nous serions **250 agents à temps plein**.

Oui, car il est certain qu'en supprimant des postes de fonctionnaires comme le prescrit ce Monsieur et ses amis, l'insécurité va retomber, c'est évident...

Oui, c'est évident, sans nos collègues des services techniques il est certain que les nids de poule vont être rebouchés.



Oui, c'est évident, sans nos collègues des espaces verts, nos pelouses vont être tonduées... on a vu le joli résultat obtenu à la Mare au curé. Et que dire des ATSEM, des animateurs, du personnel de restauration ? etc...

Dans le cas de ce savant calcul, le Docteur G oublie également que si ces missions sont exécutées par des sociétés privées, le coût ne sera effectivement pas le même pour la collectivité et ses contribuables : **Augmentation garantie et qualité imprévisible au bénéfice des usagers !**

Populisme quand tu nous tiens ou comment dire tout et son contraire en une phrase... Mais l'époque veut que certains, voire beaucoup, sont prêts à faire le buzz pour quelques voix électorales.

Dans tous les cas, il est vrai qu'il est bien plus opportun électoralement de défendre des arbres que de défendre des fonctionnaires (des femmes et des hommes au service des autres) et leurs statuts.... **Bel été à vous !**

INPS — Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Le Serpent d'hypocrisie !



Élection professionnelle 2018 : Dernière ligne droite !

Les élu(e)s du personnel représentent l'ensemble des agents auprès de l'autorité territoriale en lui faisant part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail (organisation du travail, comité Technique, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...)

Les délégués du personnel peuvent également faire des suggestions sur l'organisation générale de la collectivité et remonter les situations problématiques rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions.

LES LISTES D'ÉLU(E)S SE CONSTRUISENT MAINTENANT !

RÉFLEXION ET CONCERTATION — DÉPOSEZ DÈS MAINTENANT VOS CANDIDATURES POUR NANGIS



Retrouver régulièrement les mouvements de la CGT
Fonctionnaires et Territoriaux de Nangis sur le FB Officiel

Information sur cgt.communauxdenangis@orange.fr et au 06.95.02.75.88



Sommaire

Page 2 - L'abandon de poste - La procédure de mise en demeure de l'administration

- La CGT solidaire avec le peuple Palestinien

- Article - « Ce n'est pas moi, c'est les autres... »

Page 3 - Enquête - La théorie du ruissellement pour les nuls !

- Les fonctionnaires dans le viseur

Page 4 - Pause détente et humour !

- 5 propositions pour lutter contre l'inégalité professionnelle

Le présent est fait de lutte, l'avenir nous appartient. E. Guevara



Sans avoir mis en demeure un agent de reprendre son poste, l'administration ne peut pas prononcer une radiation des cadres.

Et pourtant, dans certains cas de figure, ou plutôt, par « excès de Zèle » ou par « maladresse », et quand les acteurs décisionnaires des collectivités utilisent des termes spécifiques, il est alors utile de faire un petit rappel à l'ordre sur des concepts à maîtriser :

La notion d'abandon de poste d'un agent de la fonction publique n'est pas précisée dans les statuts de la fonction publique.

L'abandon de poste constitue un manquement à l'obligation de servir et l'agent est considéré comme ayant rompu le lien qui l'unissait à son administration et comme ayant renoncé délibérément aux droits et garanties, de son statut de fonctionnaire.

Un simple retard ponctuel ou une absence d'une journée d'un agent ne peuvent être qualifiés d'abandon de poste.

Un employeur public doit obligatoirement respecter la procédure de mise en demeure de l'agent, de reprendre ses fonctions avant de procéder à une radiation des cadres pour la raison d'abandon de poste.

La mise en demeure doit respecter une procédure administrative précise :

- Prendre la forme d'un écrit explicite et non équivoque
- Demander à l'agent de rejoindre son poste ou reprendre son service dans un délais fixé par l'administration
- Informer l'agent du risque encouru d'une radiation des cadres, sans les garanties d'une procédure préalable, pas de conseil de discipline, ni de communication du dossier
- être signée par l'autorité compétente.

Si l'agent ne prend pas son service sans faire connaître les raisons de son absence, l'administration publique peut prononcer la radiation des cadres de l'agent sans mise en place de la procédure disciplinaire. L'agent ne pourra prétendre aux indemnités chômage.

Ainsi, une mesure de radiation des cadres pour abandon de poste ne peut être régulièrement prononcée par un employeur public que si l'agent concerné a, préalablement à cette décision, été mis en demeure de rejoindre son poste ou de reprendre son service dans un délai approprié qu'il appartient à l'administration de fixer.

Source : Infos droits

La CGT solidaire avec le peuple Palestinien



La CGT condamne avec force le massacre de la population Palestinienne à la frontière de Gaza, perpétré par l'armée de l'État israélien.

C'est un crime contre l'humanité, c'est insoutenable.

70 ans après la Nakba, processus délibéré et planifié d'expulsion des Palestiniens de leurs villes et villages, de leurs terres en somme, qui s'est poursuivi tout au long de l'année 1948,

rien n'est réglé pour le peuple palestinien. L'État d'Israël continue à nier ses droits et poursuit méthodiquement sa politique de dépossession, de colonisation et d'occupation, ainsi que le maintien de la bande de Gaza sous un blocus illégal et

inhumain, en violation de toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies. La CGT exige à nouveau la levée immédiate du blocus de Gaza et demande au gouvernement français d'adopter une position ferme contre ces crimes et d'agir énergiquement dans ce sens.

Elle soutient la résistance palestinienne et s'associe à l'exigence d'une protection internationale du peuple palestinien et de sanctions contre l'État d'Israël. Elle dénonce la provocation de l'administration Trump de transfert de l'ambassade américaine vers Jérusalem, et invite au respect du droit international et du statut de Jérusalem.

Elle appelle toutes les organisations de la CGT à intensifier les efforts de solidarité avec les travailleurs et syndicats palestiniens dans leur lutte pour la défense de leurs droits, pour une paix juste et durable dans la région.

La CGT appelle à participer aux rassemblements de solidarité et de protestation dans toute la France.

Ce n'est pas moi, c'est les autres ...

Lors du congrès de l'Union Départementale de la CGT, Monsieur le MAIRE dans son discours d'introduction a souhaité faire part à l'assemblée de sa surprise quant aux propos que nous maintenons sur le jour de carence et que nous avons décrit dans le précédent Reflex CGTiste (voir blog). Monsieur le Maire oublie néanmoins ce même jour de préciser aux Représentants des personnels qu'il à fait le choix à Nangis d'instaurer en complément de cette injustice imposée par l'état, **la ponction sur salaire au-delà du 11^{ème} jour d'absence pour les agents de la collectivité.** Nous tenons à remercier nos camarades congrétistes qui ne sont pas dupes, et qui nous témoignent encore leur soutien et leur sympathie.

Pour rappel, la CGT n'est pas un satellite du PCF, et ces méthodes déplacées et d'un autre temps n'ont plus lieu de transmettre quelconque pression. Pour comparaison, la CGT n'appelle pas la place du Colonel Fabien pour dénoncer certaines « mauvaises » décisions.

Il est facile de dénoncer les autres, de critiquer les décisions qui sont prises par notre gouvernement en s'innocentant, de se donner bonne conscience et de créer l'amalgame. Mais la CGT, et « **malgré ce qu'en disent certains** » a pour vocation de défendre l'intérêt des agents avant tout et de dénoncer si besoin les mesures et les décisions qui ne correspondent pas à ces mêmes valeurs.

L'expérience continue : le laboratoire pédagogique

- Mutuelle (participation toujours pas instaurée à Nangis)
- Régime indemnitaire identique depuis l'âge des Sesterces
- Augmentation du point d'indice
- Estime de soi

- Jour de carence
- IFSE
- 30 euros sur le bon vestimentaire (+ 1 journée de grève)
- Estime de soi

Failli perdre !

- Notre dignité

Non, l'enrichissement des riches n'améliore pas la situation économique.

Les politiques du Président et son gouvernement profitent particulièrement aux riches et surtout aux plus fortunés d'entre eux, comme en atteste le projet de loi de Finances (budget) 2018 [1].

Avant-même l'annonce de ce projet de loi, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) avait évalué les effets du programme fiscal du nouveau président sur le quinquennat. Cette étude mettait en évidence que pratiquement la moitié des allègements fiscaux était destinée aux 10 % des plus fortunés de la population [2].

Une prospérité des riches associée à la pauvreté et à l'inégalité

Le programme économique du tandem Macron-Philippe est fondé sur la fameuse « théorie du ruissellement », en vertu de laquelle pour améliorer la situation économique, il faut d'abord soigner les riches. Le raisonnement est que la hausse des revenus des riches permet d'irriguer le reste de l'économie car ils vont investir dans la production, ce qui, à son tour, augmente l'activité économique et les revenus pour « tout le monde ».

Initiée par Reagan aux Etats-Unis d'Amérique, cette théorie n'a pas donné de résultats probants en termes économiques ; en revanche, elle a augmenté les inégalités [3].

Une étude récente du service des études économiques de Natixis vient de confirmer cette réalité.

Partant d'un proverbe chinois (« quand les gros maigrissent, les maigres meurent »), l'étude de Natixis porte sur 16 pays parmi les plus riches du monde (pays de l'OCDE), dont notamment les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, l'Espagne... Il s'agit d'examiner les liens entre la « prospérité des riches » et un certain nombre de facteurs comme le taux d'emploi et de chômage, les gains de productivité liés aux nouvelles technologies, le taux de croissance économique, l'effort de recherche-développement, le taux de pauvreté et les inégalités.

Infirmant le proverbe chinois, la conclusion de l'étude est sans appel : la « prospérité des riches » est seulement associée à une pauvreté et à des inégalités de revenu accrues, et à rien d'autre [4].

A la question : « Des riches prospères améliorent-ils la situation générale de l'économie (emploi, chômage, pauvreté, inégalités, croissance, progrès technique) ? », l'étude apporte une réponse clairement négative :



« La comparaison des pays de l'OCDE montre que la prospérité des riches (mesurée par la partie du revenu prise par le 1 % d'individus au revenu le plus élevé) est associée uniquement à une pauvreté accrue et à des inégalités plus fortes de revenu. »

Les ordonnances Macron et la hausse des inégalités

La conclusion de l'étude de Natixis corrobore celles d'une étude du Fonds monétaire international (FMI) publiée en 2015.

L'étude de FMI fait le constat de la dégradation des inégalités aussi bien dans les pays dits développés qu'émergents. Elle attribue cette hausse des inégalités, entre autres, au « déclin de certaines institutions du marché du travail ».

Les ordonnances Macron qui affaiblissent les institutions de défense des droits des travailleurs risquent donc de conduire, entre autres, à une hausse des inégalités. D'où la nécessité de s'y opposer.

[1] Voir « Budget 2018 cadeaux pour les plus riches et 'gains de pouvoir d'achat' en trompe-l'œil pour les autres », note du Pôle économique de la Cgt, datée du 29/09/2017.

[2] OFCE, « Evaluation du programme présidentiel pour le quinquennat 2017-2022 », Policy Brief, n° 25, juillet 2017.

[3] Voir « Des choix clairement en faveur du capital », note du Pôle économique de la Cgt, datée du 3/9/2017.

[4] « Quand les gros maigrissent, les maigres meurent », Natixis, Flash Economie, n° 1213, 17/10/2017. 5 FMI, Causes and Consequences of Income Inequality : A Global Perspective, Strategy, Policy, and Review Department, juin 2015.

Les fonctionnaires dans le viseur

On ne peut pas dire que les fonctionnaires aient le vent en poupe depuis quelques années et ce ne sont pas les nouvelles annonces du gouvernement PHILIPPE qui vont inverser la tendance.

En nommant un ministre de l'Action et des Comptes Publics et non un ministre de la Fonction Publique, Emmanuel MACRON et Edouard PHILIPPE avaient déjà annoncé la couleur.

Leur conception avant tout libérale des Services Publics et de leurs missions font officiellement du fonctionnaire une variable d'ajustement budgétaire.

Et depuis, les annonces se succèdent à une cadence infernale :

Nouveau gel du point d'indice, restauration du jour de carence en cas d'arrêt maladie, plan de départ volontaire, généralisation du recours aux contractuels, suppression de 70 000 postes dans la Fonction Publique Territoriale sur 5 ans, hausse de la CSG, privatisations, ... **la coupe est pleine.**

Même le PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), mis en œuvre par le gouvernement précédent, verrait son calendrier reporté, ce qui n'est malheureusement pas une surprise.

La CGT avait, à l'époque, rejeté ce dispositif notamment en raison de son insuffisance notoire en termes de valorisation de carrière et de son calendrier d'application (2017-2020) établi sans aucune garantie car sous un nouveau quinquennat.

				8		
		4	6		1	2
6	5	2				3
7	1				2	
		8	9			
		5			8	7
4				1	6	5
1	6		8	4		
		2				

				1		
			6		7	2
	4		5	8	9	
			9			6
9	8				3	
		3		2		5
		1				
	9	4			5	8
	7	1			2	

MACRON EN PRISE DIRECTE AVEC LE PEUPLE



PAUSE DÉTENTE ET HUMOUR !

5 propositions pour lutter contre l'inégalité professionnelle

1 SANCTIONNER LES EMPLOYEUR-SE-S QUI DISCRIMINENT

60% des entreprises ne respectent pas la loi qui impose de mettre en place un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle, pourtant seules 0,2% d'entre elles ont été sanctionnées. La loi doit être appliquée, mais aussi renforcée pour passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultat. Il faut, comme en Islande, sanctionner toutes les entreprises dans lesquelles il y a des discriminations de salaires et de carrière.

2 LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LES TEMPS PARTIELS SUBIS

80% des salarié-e-s à temps partiel sont des femmes, avec des salaires riquiquis et une flexibilité maximum (travail de nuit, le dimanche, horaires variables, ...). Il faut instaurer un droit automatique au passage à temps plein, lutter contre les temps partiels de moins de 24 heures par semaine, majorer toutes les heures supplémentaires à 25% et 50% et rémunérer les temps de trajet entre deux lieux de travail.

3 REVALORISER LES MÉTIERS À PRÉDOMINANCE FÉMININE

Les femmes sont concentrées dans les métiers du soin, des services, de l'éducation, du social, ... pour lesquels les salaires sont les plus faibles. Comment expliquer qu'à l'embauche, un sage-femme soit rémunérée 400€ de moins qu'un ingénieur hospitalier, alors qu'il s'agit du même niveau de qualification (bac +5), de responsabilité et de charge physique et nerveuse? Les qualifications doivent être reconnues et rémunérées à leur juste valeur. Les conditions de travail, notamment des ouvrières et des employées, doivent être améliorées.



5 DES DROITS POUR LA MATERNITÉ ET LA PARENTALITÉ

Discrimination à l'embauche et dans la carrière, remarques sexistes ou désobligeantes, les témoignages recueillis par la CGT sur son site vdmere.fr démontrent que la maternité n'est toujours pas acceptée au travail. Pour permettre à toutes et tous d'avoir des enfants et une carrière professionnelle, nous proposons de réduire le temps de travail, d'allonger et de rendre obligatoire le congé paternité, d'allonger le congé maternité et de protéger les femmes enceintes au travail. Il est urgent de mettre en place un service public de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes pour permettre à toutes les familles d'avoir une prise en charge peu chère et améliorer la qualité de l'emploi dans ces secteurs précarisés et ... féminisés.

4 PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXISTE ET SEXUELLES ET PROTÉGER LES VICTIMES

Au travail, 80% des femmes disent être victimes de sexisme, 20% de harcèlement sexuel, et ce sont 10 viols ou tentatives de viols qui ont lieu chaque jour. Quant aux 230 000 femmes victimes de violences conjugales chaque année, la première conséquence est souvent la perte d'emploi ou la placardisation. Nous proposons:

- ↳ Une heure annuelle et obligatoire de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles pour tou-te-s les salarié-e-s (sur le temps de travail);
- ↳ Pour accompagner les victimes, la mise en place dans toutes les entreprises de référent-e-s violences et harcèlement, formé-e-s et indépendant-e-s de l'employeur
- ↳ La protection des victimes de violences contre le licenciement et les sanctions, et la mise en place de droits à congés et à aménagement de poste et d'horaire.



Construisons ensemble le projet
Garantissons le progrès et
Renforçons le statut des
Fonctionnaires !
Le 6 décembre 2018
Rejoignez notre liste
Votons la CGT !